

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le deux du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-PALLAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Marc VALERO, maire.

Date de convocation : 27 novembre 2020		Transmise et affichée le 27 novembre 2020		
Conseillers en exercice : 11	Présents : 08	Absents : 02	Procurations : 01	Votants : 9
Présents : Marc VALERO, Sylvain ROUMIER, David SAUNIER, Romain LACAZE, Maxime MOREAU, Elodie SAUNIER, Françoise GOUNOT, Jean-Paul KRAWEZYK.				
Absents représentés : Pouvoir de Ghislaine ROBERT-MINET à Françoise GOUNOT.				
Absents excusés : Joris MAILLARD, Pauline LOTTAZ				
Absents non excusés :				
Secrétaire : Elodie SAUNIER				

M. le Maire fait un rappel sur le fonctionnement au sein du conseil municipal. Trois adjoints délégataires ont été désignés et sont sous l'autorité du Maire. Les conseillers municipaux, chacun avec leurs compétences, doivent travailler avec les adjoints et le Maire.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 octobre 2020.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE – ECOLE DE VERMENTON

Le Conseil municipal de Vermenton a fixé le montant demandé aux communes redevables de la participation aux charges des écoles publiques de Vermenton pour l'année 2019-2020 à 806,00 € par enfant scolarisé en maternelle et 206,00 € par enfant scolarisé en élémentaire.

Huit enfants de la commune de Sainte-Pallaye ont été accueillis à l'école de Vermenton au 1^{er} septembre 2019, quatre enfants en maternelle et quatre enfants en élémentaire. La participation demandée par Monsieur le Maire de Vermenton pour l'année scolaire 2019-2020 s'élève à 4 288.00 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la convention proposée par la commune de Vermenton,
- DIT que la participation de la commune sera de 4 288,00 Euros,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer la convention avec la commune de Vermenton et tout document afférent.

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNAL

La participation aux frais de scolarité de l'école de Vermenton pour l'année 2019-2020 pour un montant de 4 288,00 € n'a pas été prévue en totalité au budget, Monsieur le Maire explique la nécessité de couvrir ses dépenses.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget primitif de la commune 2020 par les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 6558	Autres dépenses obligatoires		+ 2 000.00
R 7381	Taxe additionnelles droits de mutation	- 2 000,00	
TOTAL		- 2 000.00	+ 2 000.00

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ de la secrétaire de mairie, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint administratif Principal de 1ere classe à compter du 27 janvier 2021 à temps non complet pour 9/35ème. Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 8 janvier 1994 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il revient au conseil municipal de se prononcer sur cette création de poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la création d'un poste d'Adjoint administratif Principal de 1ere classe à compter du 27 janvier 2021.

CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE PRESENCE ET D'ACTIVITE DE BENEVOLE AU SEIN DES SERVICES DE LA COLLECTIVITE.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour assurer le fonctionnement du service, il envisage de faire appel, notamment, à un (ou des) bénévole(s) afin d'assurer les missions suivantes :

- divers travaux communaux (Travaux réseau eau potable, réparation diverses, aide à l'agent communal...).

Cette organisation serait applicable dès la signature de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le maire, à signer le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

David SAUNIER explique en quoi consiste la convention d'activité bénévole : il s'agit d'une convention rédigée entre la commune et un habitant souhaitant aider bénévolement lors de missions définies afin que chaque partie soit assurée.

Sylvain ROUMIER informe qu'il va se renseigner pour connaître les modalités d'assurance (avenant, surcout éventuel..).

CREATION DES COMITÉS CONSULTATIFS

Après avoir enregistré les différentes candidatures, je vous propose de créer 3 comités consultatifs et d'en valider les membres tels que mentionnés ci-dessous :

Eau / Assainissement / Environnement	
Animateur : David SAUNIER	
Candidats élus	Candidats non-élus
Sylvain ROUMIER	Sandrine CLERGET
Jean-Paul KRAWAZYK	Pierre MINET
Maxime MOREAU	Josette POILLIOT
Françoise GOUNOT	Marie-Claude MARS
Ghislaine MINET-ROBERT	
Joris MAILLARD	

Voiries / Urbanisme	
Animateur : David SAUNIER	
Candidats élus	Candidats non-élus
Sylvain ROUMIER	Sandrine CLERGET
Jean-Paul KRAWAZYK	Pierre MINET
Maxime MOREAU	Josette POILLIOT
Françoise GOUNOT	Marie-Claude MARS
Ghislaine MINET-ROBERT	
Joris MAILLARD	

Communication / Evènementiel / Cohésion Sociale	
Animateur : Romain LACAZE	
Membres élus	Membres non-élus
Sylvain ROUMIER	Sandrine CLERGET
Elodie SAUNIER	Timothée MOLARD

David SAUNIER	Nathalie DARNAND
Françoise GOUNOT	Josette POILLIOT
	Alison RENAULT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
après en avoir délibéré,

- VALIDE la création des 3 comités consultatifs et leurs membres tels que présentés ci-dessus.

Romain LACAZE précise que les comités consultatifs sont des groupes de travail ouverts, et pouvant accueillir de nouveaux participants à tout moment.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque la distribution des bas jaunes et présente les flyers distribués aux habitants. Il précise que l'organisation de cette distribution est nécessaire, afin notamment de répondre aux éventuelles questions des habitants. De plus, il s'agit d'une demande sous-jacente de la Communauté de Commune Chablis, Villages et Terroirs souhaitant être présente lors de cette opération de communication et de sensibilisation.

Sylvain ROUMIER reconnaît l'efficacité des personnes ayant proposé leurs idées quant à l'organisation de cette distribution.

Elodie SAUNIER indique qu'il s'agit d'une occasion de faire la connaissance des nouveaux habitants de la commune.

Jean-Paul KRAWCZYK évoque le problème des sacs jaunes.

M. le Maire répond qu'un emplacement avec des bacs sécurisés pourrait être créé mais que ce projet doit être validé et pris en charge par la 3CVT.

M. le Maire informe le Conseil qu'il va statuer sur la dénomination d'une rue au sein du village : le Chemin du Fourneau.

Françoise GOUNOT explique l'historique de ce chemin et de la demande de nomination.

Elodie SAUNIER aimerait qu'un rappel des rôles et missions du conseiller municipal soit fait au prochain conseil.

Sylvain ROUMIER propose qu'un courrier de bienvenue soit rédigé et distribué aux nouveaux arrivants du village.

La secrétaire de Mairie informe le Conseil que le recensement est reporté en 2021 pour cause de crise sanitaire.

Jean-Paul KRAWCZYK fait part d'une demande d'information d'un administré concernant la réparation des cloches de l'Eglise. M. le Maire informe qu'une deuxième entreprise vient mardi pour une visite technique. M. le Maire mentionne la nécessité légale d'établir 3 devis au vu du montant des travaux.

Concernant les décorations de Noël lumineuses, M. Le Maire explique qu'un contrat avait été signé il y a plusieurs dizaines d'années avec la S.P.I.E n'étant plus de leur ressort, la commune doit se renseigner auprès de la SDEY. Par ailleurs, la mise en place du sapin se fera ce samedi et sa décoration la semaine suivante.

M. le Maire informe le Conseil de la réception d'un recommandé de la Préfecture au sujet du chalet. M. le Maire doit contacter à nouveau le propriétaire afin de savoir si ce dernier a entamé d'éventuelles démarches. M. le Maire informe qu'un procès-verbal sera établi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47.

RECAPITULATIF - Séance du 2 décembre 2020

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DE L'ECOLE DE VERMENTON – DE 2020-037

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL – DE 2020-038

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE – DE 2020-039

CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE PRESENCE ET D'ACTIVITE DE BENEVOLE AU SEIN DES SERVICES DE LA COLLECTIVITE. – DE 2020-040
 CREATION DES COMITES CONSULTATIFS – DE 2020-041

Ont signés les membres présents :

Nom Prénom	Procuration	Signature
VALERO Marc		
ROUMIER Sylvain		
SAUNIER David		
LACAZE Romain		
MAILLARD Joris		
MOREAU Maxime		
LOTTAZ Pauline		
SAUNIER Elodie		
ROBERT-MINET Ghislaine	Procuration donnée à Françoise GOUNOT	
GOUNOT Françoise		
KRAWAZYK Jean-Paul		